

219C1434
FR0011271600-FS0769

21 août 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>FERMENTALG</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 20 août 2019, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 août 2019, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement¹, le seuil de 25% de capital de la société FERMENTALG et détenir, directement et indirectement, 4 348 513 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 24,96% du capital et 22,05% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0,00	0	0,00
Bpifrance Investissement (agissant en qualité de société de gestion pour le compte de Fonds Ecotechnologies)	2 056 318	11,80	2 056 318	10,43
Bpifrance Participations SA	1 996 583	11,46	1 996 583	10,12
CDC Croissance	295 612	1,70	295 612	1,50
Total CDC	4 348 513	24,96	4 348 513	22,05

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions FERMENTALG par CDC Croissance sur le marché.

¹ Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 17 419 699 actions représentant 19 720 324 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.